



PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS

2019-07-09

À une séance ordinaire de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours tenue au 1, chemin de l'Hôtel-de-Ville, Notre-Dame-de-Bonsecours, Québec, le 9 juillet 2019, à 19 h 00 et à laquelle sont présents :

Les conseillers(ères) Denis Beauchamp Thomas Lavoie
France Nicolas Luc Beauchamp James Gauthier

Madame la conseillère Lucie Lavoie est absente.

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur Carol Fortier.

Madame Lorraine Briand, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1- Mot du maire ;
- 2- Adoption de l'ordre du jour ;
- 3- Suivi des résolutions ;
- 4- Questions des membres du Conseil ;
- 5- Adoption des procès-verbaux du 11 juin et 2 juillet 2019 ;
- 6- Informations générales & MRC de Papineau ;
- 7- Présentation ;
- 8- **FINANCES :**
 - 8.1 Adoption des comptes à payer (décision)
 - 8.2 Adoption activités financières (décision) ;
- 9- **1^{ER} PÉRIODE DE QUESTIONS (Maximum 20 minutes)**
- 10- **AFFAIRES ADMINISTRATIVES :**
 - 10.1 **LÉGISLATION**
 - 10.2 **ADMINISTRATION**
 - 10.2.1 Autorisation dépense tracteur – surplus budgétaire (décision) ;
 - 10.2.2 Autorisation dépense fin d'emploi – surplus budgétaire (décision) ;
 - 10.2.3 Autorisation aide à la direction générale vérificateur et autre – surplus budgétaire (décision) ;
 - 10.2.4 Drapeaux (décisions) ;
 - 10.2.5 Sauvegarde (décision) ;
 - 10.2.6 Amélioration du parc informatique (décision) ;
 - 10.2.7 Colloque ADMQ zone Outaouais (décision) ;
 - 10.2.8 Tournoi golf réussite éducative (information) ;
 - 10.2.9 Ristourne MMQ (information) ;
 - 10.2.10 Comité Avenir église Notre-Dame-de-Bonsecours (information) ;
 - 10.3 **INCENDIE & SÉCURITÉ CIVILE**
 - 10.3.1 Schéma de couverture de risques incendie (information) ;
 - 10.4 **AQUEDUC**
 - 10.5 **URBANISME**
 - 10.5.1 Dérogation mineure lot 5 363 964 (décision) ;
 - 10.5.2 Dérogation mineure lot 5 362 170 (décision) ;
 - 10.5.3 Zone d'intervention spéciale (ZIS) (décision) ;
 - 10.5.4 Plan d'urbanisme (information) ;



Procès-verbal de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours

10.6 VOIRIE

10.6.1 Subvention PAARRM (information) ;

10.6.2 Subvention TECQ – Programmation 2019-2023 (décision) ;

10.7 IMMOBILISATION MUNICIPALE

10.8 HYGIÈNE DU MILIEU

10.8.1 Rencontre du comité (protection de l'environnement) (information) ;

10.8.2 Tricentris – Augmentation (décision) ;

11 COMITÉS :

11.1 Bibliothèque ;

11.1.1 Responsable Biblio – informations générales ;

11.2 Loisirs ;

11.2.1 Responsable Loisirs municipaux – Pique-nique familial 14 juillet (France) ;

11.3 Corporation des Loisirs Papineau (CLP) ;

11.4 Comité Famille ;

11.4.1 Comité famille – informations générales ;

11.5 Bonsecours ;

11.5.1 Comité – informations générales ;

12 2 IÈME PÉRIODE DE QUESTIONS (Maximum 10 minutes)

13 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-07-166

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS BEAUCHAMP

ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

5- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 11 JUIN ET 2 JUILLET 2019

2019-07-167

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC BEAUCHAMP

ET RÉSOLU :

Que les procès-verbaux du 11 juin et 2 juillet soient adoptés et consignés aux archives de la Municipalité.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



6- INFORMATIONS GÉNÉRALES & MRC DE PAPINEAU

Monsieur le maire informe le Conseil municipal qu'un dossier important sur les zones inondables est discuté provincialement.

7- PRÉSENTATION

Aucune présentation.

8.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

2019-07-168

Les comptes fournisseurs suivants sont soumis pour étude et considération :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JAMES GAUTHIER

ET RÉSOLU :

Que les comptes qui suivent soient approuvés et que le maire, monsieur Carol Fortier, ou le maire suppléant, monsieur Denis Beauchamp, ainsi que directrice générale et secrétaire-trésorière madame Lorraine Briand et la secrétaire-trésorière adjointe, madame Cindy Bélanger Audy soient et sont autorisés à les payer et à en imputer les montants au compte de la Municipalité.

La directrice générale et secrétaire-trésorière émet un certificat de crédit à cet effet.

LÉGISLATION	180,96 \$
ADMINISTRATION	7 864,93 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE / INCENDIE	\$
VOIRIE	1 654,00 \$
URBANISME	357,60 \$
AQUEDUC	\$
VIDANGES ET RÉCYCLAGE	11 951,90 \$
LOISIRS, CULTURE & DON	50,00 \$
SALAIRES & COTISATIONS	23 206,59 \$
QUOTE PART / REMBOURSEMENT	
IMMOBILISATION VOIRIE	
IMMOBILISATION ÉDIFICE	
IMMOBILISATION ÉQUIPEMENT	
GRAND-TOTAL	45 265,98 \$

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.2 ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

2019-07-169

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS BEAUCHAMP

ET RÉSOLU :

Que ce conseil adopte l'état des activités financières au 30 juin 2019, tel que présenté.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



9- QUESTIONS DU PUBLIC

Première période de question de 19h05 à 19h10

Première question : Protection des berges d'Hydro Québec.

Monsieur le maire informe le citoyen que l'inspecteur municipal sera avisé d'entrer en communication avec lui afin de répondre à ses interrogations.

Deuxième question : Réduction de la vitesse sur la route 148.

Monsieur le maire informe le citoyen que la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lorraine Briand fera un suivi auprès du ministère des Transports du Québec.

10.1. LÉGISLATION

10.2 ADMINISTRATION

10.2.1 AUTORISATION DÉPENSE TRACTEUR – SURPLUS BUDGÉTAIRE (DÉCISION)

2019-07-170

CONSIDÉRANT que lors de la rencontre du Conseil municipal du 12 février 2019 et selon la résolution numéro 2019-02-051 il a été convenu d'acquérir un nouveau tracteur ;

CONSIDÉRANT que cette dépense n'était pas prévue au budget 2019 ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC BEAUCHAMP

ET RÉSOLU

Que le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lorraine Briand à effectuer les écritures nécessaires afin que les frais inhérents à ces dépenses soient pris à même le surplus non affecté 2018 de la municipalité.

La directrice générale et secrétaire-trésorière émet un certificat de crédit à cet effet.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.2.2 AUTORISATION DÉPENSE FIN D'EMPLOI – SURPLUS BUDGÉTAIRE (DÉCISION)

2019-07-171

CONSIDÉRANT que lors de la rencontre du Conseil municipal du 1^{ER} avril 2019 et selon la résolution numéro 2019-04-078 le Conseil a autorisé et mandaté monsieur Carol Fortier, maire, à faire tout acte nécessaire à l'exécution de la présente résolution, y compris, s'il y a lieu, offrir une compensation monétaire ;

CONSIDÉRANT que cette compensation monétaire n'était pas prévue au budget 2019 ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JAMES GAUTHIER

ET RÉSOLU

Que le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lorraine Briand à effectuer les écritures nécessaires afin que les frais inhérents à cette entente soient pris à même le surplus non affecté 2018 de la municipalité.



La directrice générale et secrétaire-trésorière émet un certificat de crédit à cet effet.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.2.3 AUTORISATION AIDE À LA DIRECTION GÉNÉRALE VÉRIFICATEUR ET AUTRE- SURPLUS BUDGÉTAIRE (DÉCISION)

2019-07-172

CONSIDÉRANT l'entrée en fonction de la nouvelle directrice générale et secrétaire trésorière ;

CONSÉDIRANT que des suivis minutieux dans divers dossiers sont requis ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS BEAUCHAMP

ET RÉSOLU

Que le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lorraine Briand à effectuer les demandes auprès de divers intervenants pour l'aider à mener à bien les dossiers et que les frais inhérents à ces dépenses soient pris à même le surplus non affecté 2018 de la municipalité ;

La directrice générale et secrétaire trésorière, émet un certificat de crédit à cet effet.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

10.2.4 DRAPEAUX (DÉCISION)

2019-07-173

CONSIDÉRANT que le Conseil reconnaît l'importance de la visibilité de la municipalité sous toutes ces formes ;

CONSIDÉRANT que la réserve de drapeaux à l'effigie de la municipalité est épuisée ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC BEAUCHAMP

ET RÉSOLU

Que le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lorraine Briand à effectuer l'achat de drapeaux à l'effigie de la municipalité.

La directrice générale et secrétaire trésorière, émet un certificat de crédit à cet effet.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité



10.2.5 SAUVEGARDE (DÉCISION)

2019-07-174

CONSIDÉRANT qu'il est primordial d'assurer la sauvegarde des documents officiels de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que nous éprouvons présentement des difficultés avec nos disques durs externes ;

CONSIDÉRANT que seul le logiciel de la comptabilité est protégé par une sauvegarde externe par la compagnie Infotech ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JAMES GAUTHIER

ET RÉSOLU :

Que ce conseil autorise madame Lorraine Briand, directrice générale et secrétaire-trésorière à assurer un suivi rapide auprès d'une compagnie informatique inc. afin que les documents de la municipalité soient bien protégés.

La directrice générale et secrétaire trésorière, émet un certificat de crédit à cet effet.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.2.6 AMÉLIORATION PARC INFORMATIQUE (DÉCISION)

2019-07-175

CONSIDÉRANT que dernièrement le serveur paralyse régulièrement le travail du personnel ;

CONSIDÉRANT que le serveur ne permet plus de faire des copies de sauvegardes de celui-ci ;

CONSIDÉRANT que les données de la municipalité ne peuvent plus être protégées contre des attaques externes en raison de l'état désuet du serveur ;

CONSIDÉRANT que la version de la suite Microsoft Window 7 ne permet plus de faire des mises à jour ;

CONSIDÉRANT qu'à l'automne 2019 l'implantation de la suite Microsoft 365 visera l'ensemble des municipalités membres de la MRC de Papineau ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS BEAUCHAMP

ET RÉSOLU :

Que ce conseil autorise madame Lorraine Briand, directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder rapidement à l'achat d'un serveur et des logiciels nécessaires à l'implantation de la suite Microsoft 365 et la protection des données de la municipalité.

Que le Conseil désire que les frais inhérents à ces dépenses soient pris à même le surplus non affecté 2018 de la municipalité.

La directrice générale et secrétaire trésorière, émet un certificat de crédit à cet effet.



NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.2.7 COLLOQUE ADMQ ZONE OUTAOUAIS (DÉCISION)

2019-07-176

CONSIDÉRANT la possibilité pour la directrice générale d'assister au colloque zone présenté par l'ADMQ les 17 et 18 octobre prochain ;

CONSIDÉRANT que le conseil considère que les informations et contacts ainsi obtenus seront utiles dans l'exécution des tâches de la directrice générale ;

CONSIDÉRANT que les coûts d'inscription sont de 200,00\$, et que les frais de kilométrage ainsi que de repas seront compensés selon la politique en vigueur ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC BEAUCHAMP

ET RÉSOLU :

Que ce conseil autorise la directrice générale à s'inscrire au Colloque Zone de l'ADMQ pour les 17 et 18 octobre prochain, et ainsi acquitter les frais d'inscription. De plus le conseil autorise la directrice générale à se faire rembourser les frais de déplacement et de repas associés à cette activité, le tout selon le règlement en vigueur.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.2.8 TOURNOI DE GOLF RÉUSSITE ÉDUCATIVE (INFORMATION)

Monsieur le maire transmet au Conseil municipal l'information au sujet de la tenue du tournoi de golf au profit de la réussite éducative de la CSCV qui se tiendra le 23 août 2019.

10.2.9 RISTOURNE MMQ (INFORMATION)

Monsieur le maire informe le Conseil municipal que nous avons reçu un ajustement de 98, \$ suite à la modification au calcul de notre part de la ristourne 2019 de la MMQ ;

10.2.10 COMITE AVENIR ÉGLISE NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS (INFORMATION)

Madame France Nicolas informe le Conseil municipal qu'un sondage a été envoyé auprès des citoyens afin de les inviter à soumettre des idées sur l'utilisation possible de l'édifice de l'église Notre-Dame-de-Bonsecours.

10.3 INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

10.3.1 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE (INFORMATION)

Monsieur le maire dépose au Conseil municipal le cahier du schéma de couverture de risques incendie en vigueur en date du 6 mai 2019 et déposé lors de la session du Conseil des maires de la MRC de Papineau tenue le 19



juin dernier. Le document est à votre disposition au bureau de la municipalité pour consultation sur place.

10.5 URBANISME

10.5.1 DÉROGATION MINEURE LOT 5 363 964 (DÉCISION)

2019-07-177

CONSIDÉRANT que les membres du comité consultatif en urbanisme se sont rencontrés le 2 juillet dernier pour trois demandes de dérogations mineures reçues en provenance du propriétaire du lot 5 363 964 pour 3 empiètements dans la bande de protection riveraine 2,43m à l'ouest, 0,87m au nord-ouest et 1,02m sud-est.

CONSIDÉRANT le règlement de contrôle intérimaire numéro 078-2006 à l'article 4.2.2, l'application de la Politique des rives, du littoral et des plaines inondables sur le territoire de la MRC de Papineau ;

CONSIDÉRANT que les motifs invoqués par le demandeur sont louables ;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif en urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter les demandes de dérogations mineures, comme en fait foi le procès-verbal du CCU du 2 juillet dernier ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER THOMAS LAVOIE

ET RÉSOLU

QUE ce conseil, sous les recommandations du comité consultatif en urbanisme, autorise les demandes de dérogations mineures présentées par le propriétaire du lot 5 363 964 afin de permettre la construction du nouveau bâtiment.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime

Adoptée à l'unanimité.

10.5.2 DÉROGATION MINEURE LOT 5 362 170 (DÉCISION)

2019-07-178

CONSIDÉRANT que les membres du comité consultatif en urbanisme se sont rencontrés le 2 juillet dernier pour les demandes de dérogations mineures reçues en provenance du propriétaire du lot 5 362 170, et, dont voici les revendications :

Implantation du nouveau bâtiment :

Pour des empiètements de : 1.11m et 1.15m dans la marge latérale sud-est ;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage 2017-09-339 au CHAPITRE VII À L'ARTICLE 43 des normes de localisation et marge de recul minimale latérale sont de 2m ;

CONSIDÉRANT que les motifs invoqués par le demandeur sont louables ;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif en urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter les demandes de dérogations mineures, comme en fait foi le procès-verbal du CCU du 2 juillet dernier ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JAMES GAUTHIER



ET RÉSOLU

QUE ce conseil, sous les recommandations du comité consultatif en urbanisme, autorise les demandes de dérogations mineures présentées par le propriétaire du lot 5 362 170 afin de permettre la construction du nouveau bâtiment.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.5.3 ZONE D'INTERVENTION SPÉCIALE (ZIS) (DÉCISION)

2019-07-179

CONSIDÉRANT les inondations printanières de 2017 et 2019 ;

CONSIDÉRANT l'établissement de la zone d'intervention spécial (ZIS) ;

CONSIDÉRANT le dépôt d'un projet de décret concernant la zone inondable ;

CONSIDÉRANT l'effet de gel sur tout permis et de construction et tout projet d'aménagement dans la ZIS ;

CONSIDÉRANT qu'un projet a été initié pour un développement sur le terrain du 1066, rue Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT les investissements fait par les propriétaires depuis 2013 sur ce projet (arpentage, infrastructure et autorisation du ministère des Transports du Québec) ;

CONSIDÉRANT que les démarches intervenues au cours du développement de la demande des permis requis pour l'exécution des infrastructures pour la conception de ce projet ont rencontré les normes prescrites au règlement de zonage

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS BEAUCHAMP

ET RÉSOLU

Que le Conseil municipal appui la démarche des propriétaires du 1066, rue Notre-Dame auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) demandant le retrait de cet emplacement de la zone d'intervention spéciale (ZIS)

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.5.4 PLAN D'URBANISME (INFORMATION)

Monsieur le maire informe le Conseil municipal que la MRC de Papineau a approuvé le plan d'urbanisme de la municipalité qui est maintenant en vigueur en date du 21 juin 2019.

10.6 VOIRIE

10.6.1 SUBVENTION PAARRM (INFORMATION)

Monsieur le maire informe le Conseil municipal qu'une subvention de 10 000 \$ est accordée à toutes les municipalités de la part de notre député Monsieur Mathieu Lacombe. Une évaluation des besoins futurs sera faite et d'autres sommes seront annoncées éventuellement.



10.6.2 SUBVENTION TECQ – PROGRAMMATION 2019-2023 (DÉCISION)

2019-07-180

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle programmation du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec est disponible (TECQ);

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal doit se positionner sur son choix de programmation pour l'année financière 2019-2020;

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JAMES GAUTHIER

IL EST RÉSOLU QUE

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibérés ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation des travaux pour la réfection de la Côte Azélie ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires ;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux de la réfection de la Côte Azélie ci-jointe comporte les prévisions de coûts des travaux admissibles.

NOTE: Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.8 HYGIÈNE DU MILIEU

10.8.1 RENCONTRE DU COMITÉ (PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT) (INFORMATION)

Monsieur le maire informe le Conseil qu'il faudra prévoir une rencontre du comité hygiène du milieu prochainement afin de regarder des pistes de solutions visant à améliorer la gestion des matières compostable quotidiennement et lors des locations de salles dans les locaux de la municipalité.



10.8.1 TRICENTRIS – AUGMENTATION (DÉCISION)

2019-07-181

CONSIDÉRANT que Tricentris doit se prévaloir de la clause 1.4.3 de l'entente afin de couvrir les pertes encourues telles qu'énumérées dans sa lettre du 21 juin 2019 ;

CONSIDÉRANT l'augmentation du coût de contribution régulière de Tricentris qui était à 22 \$ la tonne et qui est passée à 78 \$ soit une augmentation de 56 \$ la tonne ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE FRANCE NICOLAS

ET RÉSOLU :

Que la municipalité autorise une dépense supplémentaire de 1 869,77 \$ au poste 02-451-00-446 et que madame Lorraine Briand, directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est autorisée à assurer le suivi au dossier.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

11.1 BIBLIOTHÈQUE

11.1.1 RESPONSABLE BIBLIO – INFORMATIONS GÉNÉRALES

11.2 LOISIRS

11.2.1 PIQUE-NIQUE FAMILIAL – KENAUK NATURE

Madame la conseillère France Nicolas nous informe des derniers développements en lien avec le pique-nique familial qui se tiendra ce dimanche 14 juillet 2019.

11.3. CORPORATION DES LOISIRS PAPINEAU (CLP)

11.4. COMITÉ FAMILLE

11.4.1 COMITE FAMILLE – INFORMATIONS GÉNÉRALES

11.5 BONSECOURS

14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2019-07-182

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS BEAUCHAMP

Et résolu que l'assemblée soit et est levée à.

Adoptée.

Carol Fortier
Maire

Lorraine Briand
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière